

LA FEUILLE

Siège social : 14, rue de la Tour - 75116 Paris | www.cpat.fr | N°16

NOUVEAUTE



À l'heure de la crise qui secoue notre pays, voici un livre provocateur.

Sans nier les profondes divergences au sein de la société française ni leurs racines ou implications territoriales, Pierre Veltz fait le pari de l'optimisme, celui d'une France qui proteste mais aussi invente, au cœur des territoires, pour faire face aux grands défis qui nous sollicitent, et d'abord celui de la conversion écologique. Il décrit le « tournant local » qui touche aussi bien notre économie que notre vie sociale, redéfinissant en creux l'agenda étatique, national et européen.

Il ne plaide pas pour un retour régressif au territoire identitaire et fermé sur lui-même, mais au contraire pour une vision fluide et ouverte des interdépendances entre métropoles, villes moyennes et zones rurales.

Il analyse avec un œil neuf les dynamiques territoriales, quitte à bousculer quelques idées reçues.

A NOTER DANS VOS AGENDAS

22 Mai : conférence d'Alain ROUSSET
Président de région Nouvelle Aquitaine
Alain interviendra au Cercle sur le thème de la Région, moteur du développement économique 21 rue des Pyramides Paris 1^{er}.

24 septembre : projet de colloque du Cercle « Quand les entreprises contribuent à la cohésion des territoires »

EDITO de Brigitte FARGEVIEILLE
Présidente du Cercle pour
l'aménagement du territoire



Le Cercle est toujours à la pointe de l'actualité !

Dès 1994, la DATAR avait imaginé un grand débat pour réfléchir à l'évolution des institutions !

Aujourd'hui, le malaise social et sociétal se fait sentir partout que ce soit sur la fiscalité, l'emploi, la démocratie...

Le Cercle pour l'aménagement du territoire a eu envie de vous faire partager des évolutions administratives qui irriguent durablement nos territoires. Au début les districts, les pays, les intercommunalités.... Nicolas Portier délégué général de l'Assemblée des Communautés de France, nous a fait partager et comprendre les évolutions de notre organisation territoriale.

Les intercommunalités sont les héritières des **districts** urbains. Ces subdivisions administratives territoriales ont été créées en 1959 pour gérer un espace urbain en pleine expansion, avant de voir leur application étendue aux territoires ruraux en 1970.

Pour répondre à l'enjeu de concentration urbaine, la DATAR créera ensuite huit **métropoles d'équilibre**, qui ont été une grande réussite. Les communautés de communes seront très vite adoptées, contrairement à la formule des communautés de villes qui a rapidement été oubliée. De même, la loi Chevènement a accéléré la création de nouvelles structures réservées aux associations de plus de 50 000 habitants : les communautés d'agglomération...

Ces évolutions rapides ont aggravé la problématique du *millefeuille administratif* !

Pour mémoire, notre association ne fonctionne qu'avec vos cotisations. Pensez à envoyer votre adhésion (bulletin en ligne www.cpat.fr) :

Membre actif :	50 €
Membre actif, cotisation de soutien :	100 €
Membre bienfaiteur	500 €

Par chèque à l'ordre de CPAT
au trésorier du Cercle, **Hervé NORA, 14 rue de la Tour, 75116 PARIS**
Ou par virement au compte (IBAN) FR76 1751 5900 0008 0432 3444 191



L'Assemblée des Communautés de France (AdCF), qui a accompagné la réorganisation de la carte intercommunale, a observé de près ce chantier qui continue de faire grincer des dents.

Ces mutations ne concernent pas seulement les frontières administratives, mais brassent toutes les composantes de la vie politique locale, avec des difficultés d'articulation avec les autres échelles de gouvernance. Les crispations de certains maires vivant douloureusement des fusions ou des recompositions parfois imposées se sentent délaissés (bien qu'à elles toutes, les communes soient majoritaires, harmonisation laborieuse des compétences...) et tout ceci dans un contexte de fiscalité mouvante et de restriction budgétaire.

La loi de 2010 sur les collectivités territoriales avait donc pour objectif d'achever la carte communale, en rendant obligatoire l'adhésion des communes à une intercommunalité, et engageait à une nouvelle forme d'association : la métropole, dont Nice sera la première application. Enfin, la Loi MAPTAM de 2014 – complétée par la loi Notre, tentera de clarifier les compétences des collectivités territoriales et créera de nouvelles métropoles dans l'objectif est de générer de nouvelles autorités. Cependant, ces dix-neuf nouvelles autorités de droit commun n'apportent pas de nouvelles compétences juridiques et auront eu ainsi davantage un aspect marketing. De fait, ces dernières ressemblent à des communautés urbaines.

Ces grandes réformes avaient aussi comme grande ambition de rapprocher les villes des campagnes.

Sous la pression des normes, ces dernières ont dû intégrer des services complémentaires calqués sur le standard urbain : collecte des déchets, services à la personne, crèches...

Des intercommunalités aux compétences renforcées

Le renforcement des compétences des intercommunalités est une autre conséquence de cette réforme territoriale. Dans le domaine économique, les interlocuteurs privilégiés des régions sont désormais les intercommunalités, devenues responsables de l'accueil des entreprises dans les territoires, à travers des mécanismes de gestion du foncier économique.

Le domaine du logement connaît lui aussi un renforcement tendanciel des compétences en matière de politiques d'aménagement, telle que la responsabilité de la programmation et de l'attribution des logements sociaux et de la définition des Plans Locaux de l'Habitat.

La question du transport est un autre grand chantier pour les territoires urbains qui ont obtenu la gestion du stationnement, tandis que le milieu rural n'a pas encore trouvé de solutions pour organiser la mobilité entre le domicile et le travail de ses habitants en milieu diffus.

Ces grandes compétences stratégiques ont été complétées par le paquet environnemental. Ainsi depuis 2017, la gestion et la collecte des déchets sont désormais de la responsabilité des intercommunalités mais aussi les politiques de qualité de l'air qui sont un sujet très actuel, notamment dans les grandes métropoles. Aussi les intercommunalités devront rédiger des plans climat territoriaux qui seront des documents règlementaires de plus en plus opposables.

Outre ces compétences obligatoires, le domaine d'action des intercommunalités pourra s'étendre à la voirie, à l'action sociale, au domaine de la petite enfance, au sport et au périscolaire. Ces compétences facultatives seront partagées ou transférées par les communes après accord contractuel.



L'intercommunalité face à une situation fiscale et de démocratie locale incertaines

Concernant l'aspect financier, les intercommunalités subissent – tout comme les communes-, une baisse des dotations particulièrement brutale. Cette question de fiscalité soulève aussi des questions de démocratie locale. Contrairement à la Suisse où il ne serait pas concevable de voir un niveau institutionnel lever l'impôt alors qu'il n'a pas été élu, le système électoral intercommunal français admet et défend cette situation. En effet, les élus des intercommunalités sont désignés par un mode de scrutin de liste inspiré du mode électoral des maires de Paris, Marseille et Lyon.

Pour lutter contre les inégalités territoriales, doit-on approfondir la décentralisation ?

Une opinion la plus minoritaire défend la transition vers un système fédéral où l'Etat conserverait les pouvoirs régaliens mais délèguerait la conception et la gestion des « politiques du quotidien » au bloc intercommunal.

Le mouvement des gilets jaunes souligne un besoin de territorialisation des politiques de l'habitat, de mobilité, de santé locale (avec une certaine désertification médicale). Dans cette période de disette budgétaire, les possibilités de territorialisation sont à saisir avec le renforcement des compétences régionales. Et les mutations administratives mettent en lumière les ressentis territoriaux. Ces malaises pourraient offrir des opportunités pour de nouvelles ambitions.

Ainsi, de nouveaux modèles urbains-ruraux sont à repenser

Afin de faire « tenir » les territoires, il faudrait développer l'économie productive, reconverter et re-territorialiser le modèle agricole, reconquérir l'écologie, et réajuster la cohésion urbaine...

Une nouvelle aventure territoriale s'ouvre !

Un compte rendu plus complet de la conférence et du débat qui a suivi dans la rubrique « Conférence » sur www.cpat.fr

	L'impasse se prolonge entre Bruxelles et Londres	
--	--	---

« Je le dis clairement : je vais faire en sorte que le Brexit ait lieu, qu'il ait lieu dans les temps. (...) Je vais négocier durement pour y parvenir. » C'est ce qu'a déclaré Theresa May, présente à Bruxelles, jeudi 7 février, pour tenter de sortir de l'impasse le divorce de son pays d'avec l'Union européenne.

A l'occasion de sa visite le président de la Commission, Jean-Claude Juncker, lui a néanmoins rétorqué qu'il n'est « pas question » de renégocier la partie controversée de l'accord de retrait concernant le backstop irlandais. Dans une nouvelle tentative pour faire voter l'accord à Westminster, Theresa May avait accepté, fin janvier, de soutenir un amendement de son camp conservateur visant à rediscuter les termes de ce filet de sécurité, jugé indispensable par les Vingt-Sept, car destiné à protéger les accords de paix nord-irlandais, et le marché intérieur de l'UE. « La discussion a été musclée, mais constructive », ont fait savoir M. Juncker et Mme May dans une déclaration commune jeudi.

S'il refuse de rouvrir les discussions sur l'accord de retrait, M. Juncker s'est dit « ouvert » à une renégociation de la déclaration politique (le document juridiquement non-contraignant qui esquisse la « relation future » entre le Royaume-Uni et l'UE), afin qu'elle soit plus « ambitieuse » sur le fond.

Le Président du Conseil européen, Donald Tusk, a jugé pour sa part que son entretien avec Theresa May n'avait pas permis de réaliser des progrès pour permettre une sortie ordonnée du Royaume-Uni de l'UE. « Toujours aucune percée en vue. Les discussions vont continuer », a-t-il déclaré via son compte Twitter. C'est en substance le message qu'ont repris au nom du Parlement européen Antonio Tajani, président de l'institution, et Guy Verhofstadt, eurodéputé responsable du Brexit, après leur entretien conjoint avec la Première ministre britannique.